
 <p>PRÉFET DE LA CHARENTE</p>	<h2>Notice d'information</h2> <h1>Évaluation des incidences</h1> <h2>Natura 2000</h2> <h3>Régime d'autorisation propre à Natura 2000</h3>	<p><b>Référence réglementaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 6 de la directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992</li> <li>- articles : L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</li> <li>- décret n°2011-966 du 16 août 2011</li> <li>- arrêté préfectoral du 18 mai 2015</li> </ul>	
<p><b>Service instructeur :</b>          Direction Départementale des Territoires de la Charente          Service Économie Agricole et Rurale          Mission Biodiversité – Natura 2000          43, rue du Docteur Duroselle          16016 ANGOULÊME Cedex          Tel :05.17.17.38.57</p>			

<h3>Item 26 – Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés -</h3> <p>Les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés réalisés en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000.</p>	
<p>Définitions</p>	<p>Il s'agit souvent d'opérations très ciblées avec de fort effets compte-tenu de a régression des gîtes à chauves-souris. Les fissures des dessous de ponts et les tunnels présentent des conditions d'humidité et température idéales pour certaines espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Les réparations tendent à tout combler uniformément.</p> <p>Les collectivités s'engageant déjà dans le respect de chartes spécifiques à ses enjeux, verront donc le travail d'évaluation simplifié pour un ensemble d'opérations pluri-annuelles. Cet item constitue un levier d'action simple à mettre en œuvre.</p>
<p>Champ d'application</p>	<p>Sur les ponts et viaducs, les gros travaux d'entretien spécialisés de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élargissement de l'ouvrage ;</li> <li>• rénovation ou le renforcement de la structure par création de dalle ;</li> <li>• renforcement et/ou nettoyage de piles et culées du pont par injection ;</li> <li>• nettoyage en sous face du pont.</li> </ul> <p>Toute intervention sur les tunnels ferroviaires non circulés.</p>
<p>Sont exclus du champ d'application</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux sur ponts métalliques ;</li> <li>• les opérations d'entretien courant telles que : peinture sur garde-corps, nettoyage des sommiers d'appui dispositifs d'écoulement des eaux en surface du tablier, nettoyage des joints de chaussée, des trottoirs, remplacement de glissière...</li> </ul>
<p>Sites Natura 2000 concernés par l'item</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZSC FR5400403 Vallée de l'Issoire ;</li> <li>- ZSC FR5400408 Vallée de la Tardoire ;</li> <li>- ZSC FR5400413 Vallées calcaires péri-calcaires angoumoises ;</li> <li>- ZSC FR5400419 Vallée de la Tude ;</li> <li>- ZSC FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents ;</li> <li>- ZSC FR5400417 Vallée du Né ;</li> <li>- ZSC FR5400422 Landes de Touvérac Saint-Vallier ;</li> <li>- ZSC FR5400473 Vallée de l'Antenne ;</li> <li>- ZSC FR5402010 Vallées du Lary et du Palais ;</li> <li>- ZSC FR5402008 Haute vallée de la Seugne ;</li> <li>- ZSC FR5400472 et ZPS FR5412005 Moyenne vallée de la Charente Seugnes et Coran ;</li> </ul>

### **Item 26 – Travaux d’entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés -**

Les travaux d’entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés réalisés en tout ou partie à l’intérieur d’un site Natura 2000 sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Contacts utiles	<a href="#">Animateur(rice) du site ou des sites concernés</a>
Source d’information	Site internet des services de l’État en Charente : <a href="http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000">http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</a>

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples d’impacts potentiels et de solutions envisageables pour supprimer ces impacts ; la liste n’est évidemment pas exhaustive.

Impacts potentiels	Solutions envisageables
<b>Destruction directe de milieux naturels</b> d’intérêt communautaire type pelouses sèches, prairies humides, prairies de fauche, tourbières, marais calcaires et le milieu aquatique éventuellement présent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Choisir la zone</b> de stationnement des engins <b>en fonction des habitats d’intérêt</b> communautaire présents sur le site.</li> <li>- <b>Éviter l’utilisation de produit chimique</b> ou le <b>brûlage de la peinture</b>, lors de l’enlèvement des affiches, ou des graffitis sur des ponts ou des tunnels en maçonnerie.</li> </ul>
<b>Dérangement au cours du cycle de vie des chauves-souris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Éviter les périodes de l’hibernation</b> (mi-novembre à février) <b>et de l’élevage des jeunes de chauve-souris</b> (mai à septembre) ;</li> <li>- <b>Éviter l’utilisation de produit chimique ou le brûlage</b> de la peinture, lors de l’enlèvement des affiches, ou des graffitis sur des ponts ou des tunnels en maçonnerie.</li> <li>- <b>Orienter le jet</b> vers les anfractuosités situées en hauteur et pouvant abriter des chauves-souris, lors des travaux de nettoyage des sommiers de piles ou culées <b>et en cas d’utilisation de nettoyeur à haute pression</b></li> <li>- <b>Laisser les fissures</b> non dangereuses pour l’ouvrage comme <b>gîtes à chauves-souris</b>.</li> </ul>
<b>Destruction directe d’espèces végétales</b> d’intérêt communautaires lors de la phase de travaux, en dehors du tracé de la voie de défense (manœuvres des camions, lieux de retournement des véhicules même temporaires, etc.)	- « <b>Visualiser</b> » <b>les limites des stations de plantes</b> d’intérêt communautaire proches de la voie de défense à créer ou mettre en défend lors de la phase des travaux, pour empêcher toute destruction accidentelle de ces zones.
<b>Dérangement dû à la phase de travaux</b>	<b>Éviter la période de reproduction et d’élevage.</b>

**Liste des communes des sites Natura 2000 en Charente concernés par l'item 26 (1/2)**

<b>Sites Natura 2000</b>	<b>Communes</b>
<b>Vallée de l'Issoire ZSC FR5400403</b>	Brillac, Confolens, Esse, Lessac.
<b>Vallée de la Tardoire ZSC FR5400408</b>	Écuras, Eymouthiers, Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède.
<b>Vallées calcaires péri-angoumoises ZSC FR5400413</b>	Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boème, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Vœuil-et-Giget.
<b>Vallée de la Tude ZSC FR5400419</b>	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Courgeac, Courlac, Juignac, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac.
<b>Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents ZSC FR5402009</b>	Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boème, Nercillac, Nersac, Réparsac, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan.
<b>Vallée du Né ZSC FR5400417</b>	Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Chalignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignièrès-Sonneville, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac.
<b>Landes de Touvérac Saint-Vallier ZSC FR5400422</b>	Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers.

**Liste des communes des sites Natura 2000 en Charente concernés par l'item 26 (2/2)**

<p align="center"><b>Vallée de l'Antenne</b> <b>ZSC FR5400473</b></p>	<p>Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac.</p>
<p align="center"><b>Vallées du Lary et du Palais</b> <b>ZSC FR5402010</b></p>	<p>Boisbretteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac.</p>
<p align="center"><b>Haute vallée de la Seugne</b> <b>ZSC FR5402008</b></p>	<p>Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Condéon, Guimps, Reignac, Saint-Hilaire, Tâtre, Touvérac.</p>
<p align="center"><b>Moyenne vallée de la Charente</b> <b>Seugnes et Coran</b> <b>ZSC FR5400472</b> <b>ZPS FR5412005</b></p>	<p>Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac.</p>
<p align="center"><b>Vallée de la Dronne</b> <b>ZSC FR7200662</b></p>	<p>Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin.</p>

# Sites Natura 2000 dans la Charente

